



Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement



Belpork vzw



28 mars 2025 : session d'information sur l'implémentation de l'arrêté royal du 17 décembre 2024 concernant la prévention et la lutte contre la résistance antimicrobienne chez les animaux.

Pour éleveurs et vétérinaires actifs dans les secteurs du porc et de la volaille

Vous êtes détenteur de porcs, poulets de chair, poules pondeuses ? Ou vétérinaire actif dans l'un de ces secteurs ? Le 28 mars 2025 nous organisons une séance d'information sur l'arrêté royal « [Prévention et contrôle de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux](#) » (AR publié le 17 décembre 2024). **Des sandwich vous seront offerts pendant la séance d'information qui se déroulera à l'ARSIA de Ciney.**

[Découvrez ici le programme](#)

Pourquoi ? Les éleveurs recevront bientôt le premier rapport de benchmarking Sanitel-Med de 2025, qui montrera l'utilisation d'antibiotiques dans leur troupeau au cours de l'année écoulée. Sur la base de cette utilisation, un AB-statut d'exploitation est attribué et un éleveur pourra être amené à mettre en œuvre des mesures en concertation avec son vétérinaire d'exploitation. **Pourquoi peut-être ?** Cet AR est importante pour toutes les exploitations ayant un AB-statut d'exploitation jaune ou rouge. Seules les entreprises disposant d'un AB-statut d'exploitation vert sont exemptées de ces mesures.

En tant qu'éleveur, vous pouvez donc être légalement obligé de prendre des mesures dans votre exploitation. Etes-vous vétérinaire ? Il vous faudra alors consulter l'éleveur des fermes où vous êtes vétérinaire d'exploitation afin de réduire l'utilisation d'antibiotiques.

De quelles mesures parle-t-on ? Les exploitations peuvent être tenues d'élaborer un plan de santé d'exploitation et mettent en œuvre le plan d'action qui y est lié ou de nommer un Antibiotic Reduction-coach (AR-coach) reconnu.

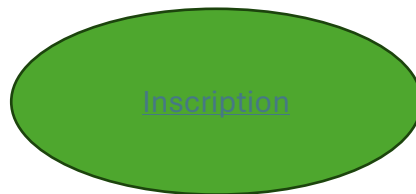
Programme :

- 10h30 : Accueil

- 11h00 : « Instructions pour l'implémentation du nouvel arrêté royal relatif à la prévention et au contrôle de la résistance aux antimicrobiens pour les éleveurs et les vétérinaires » (AMCRA)
- 12h00 : Pause avec sandwich
- 12h45 : « Expérience de coaching dans les élevages porcins chez Belpork asbl » (Belpork)
- 13h45 : « Outils actuels et futurs pour une utilisation raisonnée des antibiotiques » (ARSIA)
- 14h30 : Session questions – réponses
- 15h00 : Fin de la session d'infos et verre de l'amitié

La session d'information pour éleveurs et vétérinaires se tiendra le 28 mars à l'ARSIA de Ciney (Allée des Artisans - 5590 Ciney).

La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire. L'inscription sera clôturée dès que la capacité maximale de la salle sera atteinte.



Une session d'information en ligne (webinaire) sera organisée prochainement. Elle sera annoncée via le bulletin et le site internet de l'AMCRA.